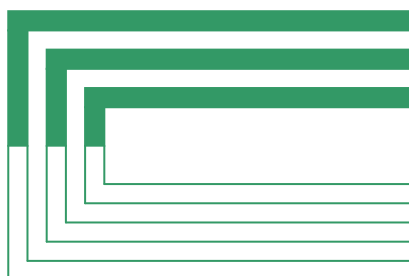


A l'attention des participants à l'assemblée générale de la CCC
du 7 octobre 2009, Forum Fribourg à Granges-Paccot

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION



RAPPORT ANNUEL 2009

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

Givisiez, le 10 septembre 2009, CCC / JDW / RS / cb

SOMMAIRE

INHALTSVERZEICHNIS

<i>Document / Dokument</i>	<i>Page / Seite</i>
Message de la Présidente	2
Organigramme	5
Les membres du comité de la CCC	6
Les membres de la CCC	7
Rapport d'activité	9
Commission de gestion des déchets	13
Comptes 2008	17
Budget 2010	18
Procès-verbal de l'assemblée du 15.10.2008	19
Informations générales	23
Allgemeine Informationen	24

MESSAGE DE LA PRESIDENTE

Chers membres,

Après deux années de Présidence au sein de la Conférence Cantonale de la Construction (CCC), l'heure est venue de vous adresser mon dernier message en vous présentant, en quelques points, les objets principaux qui ont animé mon mandat et pour lesquels, nous avons tenté d'y apporter des solutions.

La lutte contre le travail au noir

La lutte contre le travail au noir est un sujet préoccupant. En effet, c'est un phénomène grave et préjudiciable, à l'origine de nombreux problèmes : menace pour la protection des travailleurs, distorsions de la concurrence au sein des branches économiques, pertes de recettes pour l'administration fiscale et les assurances sociales, par exemple. La lutte contre le travail au noir est une entreprise de longue haleine de sensibilisation du public face à ce problème. Elle a pour objectif de provoquer une prise de conscience et de montrer aux cercles concernés les répercussions négatives du travail au noir, tant sur le plan social que sur le plan financier. Elle mérite notre attention si l'on veut donner une image saine de la construction. Ce phénomène devra être signifié au Grand Conseil lorsqu'il s'agira pour lui de traiter la loi sur l'emploi cet automne.

Les marchés publics

La consultation relative au projet de révision de la loi sur les marchés publics s'est achevée à la mi-novembre 2008. L'enjeu de la révision de cette loi sur les marchés publics par la Confédération était d'offrir un objet législatif plus moderne, plus clair et plus flexible, qui prenne en considération également, dans les processus d'achat, les technologies modernes. En outre, il s'agissait d'élucider des questions importantes touchant aux marchés publics, d'assouplir la structure de la procédure d'achat, de façon à ce qu'elle puisse être mieux adaptée aux différents types de projet. La révision visait en plus à harmoniser la législation des marchés publics à l'échelle de toute la Suisse. Pour atteindre ce but, ce projet de loi proposait une unification partielle du droit des marchés publics de la Confédération et des cantons. La liberté des cantons de légiférer dans leur domaine de compétence, telle qu'elle est définie dans la constitution fédérale, restait ainsi maintenue.

Un groupe de travail s'est formé au sein de l'USAM pour traiter du projet de révision de cette nouvelle loi et a convié notre secrétaire, Jean-Daniel Wicht, à participer à celui-ci. Il nous a dès lors transmis et expliqué l'enjeu de certains articles.

Le 17 juin 2009, le Conseil fédéral a discuté des principaux résultats de la consultation. Vu le ralentissement économique, il a opté pour une procédure par étapes. Il a ainsi décidé ce qui suit:

- les changements susceptibles d'avoir un effet positif sur la conjoncture seront introduits aussi rapidement que possible par une révision de l'ordonnance sur les marchés publics;
- la loi sur les marchés publics fera l'objet d'une révision partielle anticipée destinée à accélérer les procédures d'adjudication;
- la révision totale de la loi se poursuivra après que l'ordonnance aura été modifiée ou dès que la révision de l'accord de l'OMC sur les marchés publics sera achevée;
- il n'y aura pas d'unification partielle du droit des marchés publics à l'échelle nationale.

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), du 12 décembre 2008, a été fixée au 1^{er} janvier 2010 par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 27 janvier 2009. Cette révision a fort occupé notre association qui a créé, pour ce faire, une commission chargée d'examiner le contenu du projet de la nouvelle LATEC car cette révision relève d'un intérêt primordial pour les membres de notre association. Comme nouveauté qui engendrera d'importantes répercussions non sans conséquences sur notre branche d'activité, nous pouvons relever le caractère public des décharges que nous déplorons. Se poseront des problèmes de prix, de contrôle de qualités des matériaux, voir environnementaux et de disponibilité.

Pour l'Association de l'Industrie des Graviers et du Béton (AFGB), dont j'assume également la présidence, la révision de la LATEC relève également d'un intérêt primordial pour les membres de cette association. Pour cette raison, depuis maintenant deux ans, l'AFGB a formé une commission ad hoc, composée des représentants des entreprises, y compris les cimentiers, chargé d'examiner le contenu du projet de révision de la LATEC, et prendre position par rapport à cet objet.

Cette même commission s'est également déterminée lors de la révision du PSEM et du ReLATEC afin de faire part à la DAEC de ses préoccupations et en lui soumettant des solutions professionnelles concrètes et adaptées aux exploitants. En effet, la garantie d'un approvisionnement continu et indigène de notre canton en matériaux exploitables tels que sables et graviers en quantités et diversités suffisantes pour répondre aux besoins essentiels d'une branche importante de notre économie qu'est le secteur de la construction est une exigence absolue. Cet approvisionnement est d'ailleurs l'un des buts de la LATEC. Le projet du règlement d'exécution de la loi, devrait concourir au même but, tout en prenant en compte les exigences constitutionnelles du développement durable (art. 73 Cst.), à savoir : garantir l'approvisionnement continu et indigène en sables et graviers pour les besoins des générations actuelles, sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins ; il s'agit d'encourager une utilisation parcimonieuse des matériaux, en favorisant leur recyclage. Toute intervention législative en la matière devrait donc prendre en compte et harmoniser ces éléments, aussi pour assurer une meilleure gestion de l'impact que l'ouverture et l'exploitation de gravières peuvent avoir sur le territoire.

Divers

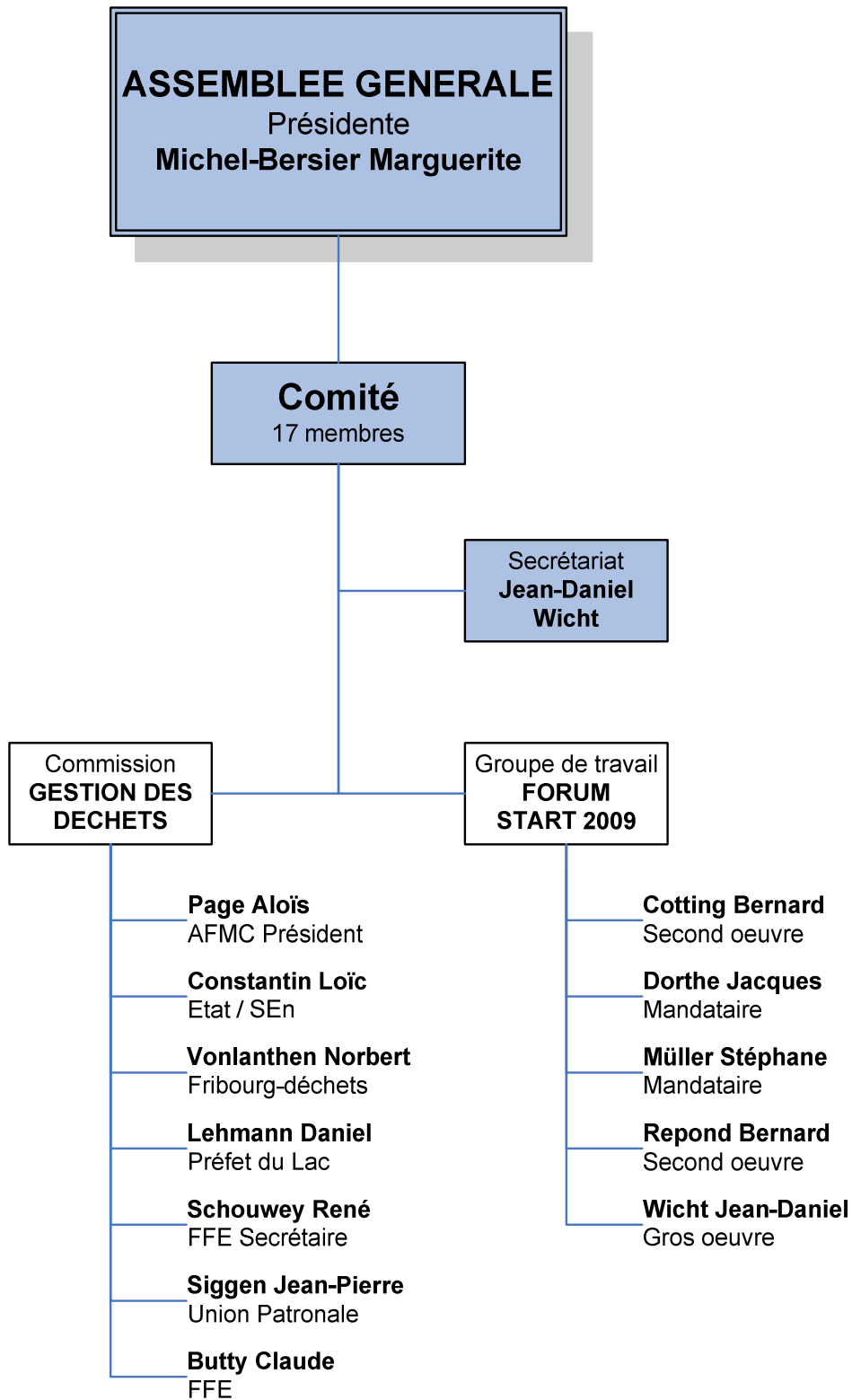
L'édition 2009 du Forum START des métiers s'est révélée être très positive pour l'image de la construction.

Après vous avoir présenté un bref tour d'horizon de deux années de présidence que j'ai vécu au sein de la CCC, je tiens encore à remercier mes collègues du comité pour m'avoir soutenue par leur travail, leur collaboration et leur gentillesse et particulièrement notre secrétaire, Monsieur Jean-Daniel Wicht, pour son efficacité et son aide précieuse.

Fribourg, le 4 septembre 2009

Marguerite Michel-Bersier

ORGANIGRAMME



LES MEMBRES DU COMITE DE LA CCC EN 2009

Fonction	Nom, Prénom	Tél. prof.
Président	Michel-Bersier Marguerite	026 470.21.79
Vice-président	Schouwey Jean-Luc	026 425.80.20
Secrétaire	Wicht Jean-Daniel	026 460.80.24
Membres	Bielmann Claude	026 429.66.11
	Brasey Henri	026 322.17.44
	Cotting Bernard	026 465.25.55
	Dorthe Jacques	026 913.73.75
	Dousse Jean-Marc	026 322.15.60
	Fasel Alphonse	026 460.22.38
	Morand Pierre	026 919.81.40
	Müller Stéphane	026 919.65.70
	Müller Raoul	026 402.43.87
	Repond Bernard	026 927.12.41
	Schmid Christian	026 352.81.11
	Siggen Jean-Pierre	026 350.33.00
	Steiner Jean-Pierre	026 359.11.32
	Wicht Pierre	026 322.54.41

LES MEMBRES DE LA CCC

Secteur planification

- Association fribourgeoise des géomètres
- Association fribourgeoise des mandataires de la construction (AFMC)
- Société des ingénieurs et architectes, section de Fribourg (SIA)

Secteur principal de la construction

- Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE)
- Association fribourgeoise des échafaudeurs

Secteur second œuvre

- Association cantonale fribourgeoise des installateurs-électriciens (ACFIE)
- Association des entreprises de constructions métalliques du canton de Fribourg
- Association des horticulteurs du canton de Fribourg
- Association des maîtres plâtriers et peintres du canton de Fribourg
- Association fribourgeoise des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie et fabriques de meubles (AFMEC)
- Groupement fribourgeois des carreleurs (GFC)
- suissetec Fribourg
- Zimmer- und Schreinermeister-Verband Deutsch-Freiburg

Secteur fournisseurs

- Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton (AFGB)
- Association fribourgeoise des fabricants de produits en béton (AFPFB)
- Association fribourgeoise des marchands d'acier
- Union des tuileries romandes (UTR)



Secteur services

- Association des banques du canton de Fribourg
- Chambre fribourgeoise de l'immobilier (CFI)
- Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)
- USPI Fribourg

Organisation faîtière

- Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services (CFCIS)
- Union patronale du canton de Fribourg (UPCF)

Membres individuels

- Association poste enrobage en commun "APEC"
- Ascenseurs Schindler SA
- Béton-Centre SA, Fribourg
- Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg
- Fribéton SA
- Hilti (Suisse) SA
- Liebherr Machines Bulle SA
- Sables et Gravières Tuffières SA
- SIKA Schweiz AG
- Société fribourgeoise de recyclage SA (SFR)
- Swisscom Fixnet SA, Fribourg
- Trans-Auto AG, Tafers

RAPPORT D'ACTIVITE

Assemblée 2008

C'est sur le territoire de la commune de Givisiez, siège de notre association, que s'est déroulée l'assemblée générale 2008, plus précisément le 15 octobre. Ce fut l'occasion pour les membres de découvrir le « Rural », nouveau bâtiment public de la commune. Cet édifice, inauguré quelques semaines auparavant, comprend à l'étage une salle multifonctionnelle, au rez-de-chaussée le service édilitaire et au sous-sol la bibliothèque communale.

C'est parmi les œuvres du photographe Noël Aeby, images d'un voyage au Kamtchatka, que s'est déroulée l'assemblée sous la conduite de sa Présidente, Marguerite Michel-Bersier.

Comme de coutume, la partie statutaire n'a donné lieu à aucun débat, les affaires étant claires et rapidement menées par la Présidente. L'intérêt de la manifestation était sans conteste la conférence de Philippe Viridis, Directeur général du Groupe E, qui a entretenu l'assemblée sur le thème « **L'approvisionnement énergétique de la Suisse** ».

Après une année qui a vu le prix du baril de pétrole exploser, des discussions sur le prix de l'électricité suite à la libéralisation partielle du marché, la présentation de Monsieur Viridis a eu le mérite de montrer les enjeux pour les distributeurs d'énergies afin de faire face à la demande croissante et à une pénurie qui ne manquera pas de nous toucher dans les prochaines années si des décisions importantes ne sont pas prises.

Malgré l'intérêt toujours plus grand de la population pour les énergies renouvelables, ces dernières, malgré l'évolution de la technologie, ne permettront pas à elles seules de compenser la hausse de la demande.

Soit la population prend conscience de la problématique et s'engage à rapidement diminuer sa consommation, soit elle devra accepter de nouvelles centrales atomiques ou des coupures de courant.

À l'issue de la conférence, les membres et invités, le Président du Grand Conseil, le Préfet de la Sarine et plusieurs Conseillers nationaux, n'ont pas manqué de poser de nombreuses questions à l'orateur. De chaleureux applaudissements ont conclu cette partie informative de l'assemblée annuelle.

La soirée s'est terminée par une visite de l'exposition photographique de Noël Aeby commentée par le photographe en personne et un apéritif dînatoire dans le cadre fort sympathique de la salle du « Rural ».

Activités 2008-2009

Le Comité de la CCC s'est réuni à 4 reprises durant l'année. Les points suivants ont, entre autre, été traités :

- Forum des métiers START 2009
- Marché du travail fribourgeois
- Crise financière
- Bilan de l'introduction de la nouvelle loi sur le travail au noir
- Compte prorata dans la construction
- Image de la construction

Forum Start 2009

Le Forum START des métiers 2009 s'est déroulé à Forum Fribourg du 20 au 25 janvier 2009.

Deuxième édition fribourgeoise du genre, elle fut, une fois de plus, un véritable succès tant auprès des jeunes que de leurs parents. C'est un flot continu d'élèves qui a parcouru les différentes stations durant la semaine. Mais lors du week-end, de nombreux adolescents sont venus visiter une deuxième fois l'exposition en compagnie de leurs parents.

Le samedi et le dimanche ont été de loin les moments les plus intenses, les parents posant de nombreuses questions, soucieux de l'avenir de leurs enfants. Dans le cadre des visites des CO, visiblement l'intérêt était pour certains différents, l'amusement étant privilégié à la recherche d'information pertinente pour l'avenir, malgré la préparation effectuée au sein des classes des différents CO.

La « construction », une bonne image auprès des jeunes

Difficile de rivaliser avec les métiers en uniformes qui ont toujours un attrait particulier auprès des jeunes à moins que ce soit le mur d'escalade de la police cantonale et la distribution des chocolats et des biscuits militaires qui auraient influencé l'appréciation des jeunes ? Peu importe, car interrogés par les organisateurs, les jeunes ont particulièrement appréciée la « station construction » juste derrière les stands cités plus haut.

En fait, l'important n'est pas l'appréciation faite par les jeunes mais plutôt les informations dispensées à tous ceux qui sont intéressés par un métier et qui peuvent repartir avec de la documentation, des conseils de professionnels et d'apprentis pratiquant le métier. Pour tout cela, les organisateurs du Forum peuvent clamer haut et fort, mission accomplie. Les échos des visiteurs sont clairement en faveur de cette formule de foire des métiers ou chacun peut à sa guise faire son marché, découvrir sa voie.

La coordination de la « station construction » par la Conférence Cantonale de la Construction (CCC) a donc porté ses fruits. L'ordonnancement des stands et leur signalétique, ont donné une image intéressante des métiers de la construction. Le stand d'information de la CCC, situé à l'entrée de la station, permettait d'aborder les visiteurs, de leur donner immédiatement quelques recommandations et les informations les plus importantes concernant la visite des métiers du bâtiment. En fonction de la documentation distribuée, les métiers les plus prisés ont été les suivants :

- ✚ Maçon
- ✚ Ebéniste
- ✚ Dessinateur en bâtiment
- ✚ Menuisier
- ✚ Charpentier

Visiblement, dans la maçonnerie et les métiers du bois, il n'y pas trop de soucis à se faire pour la relève !

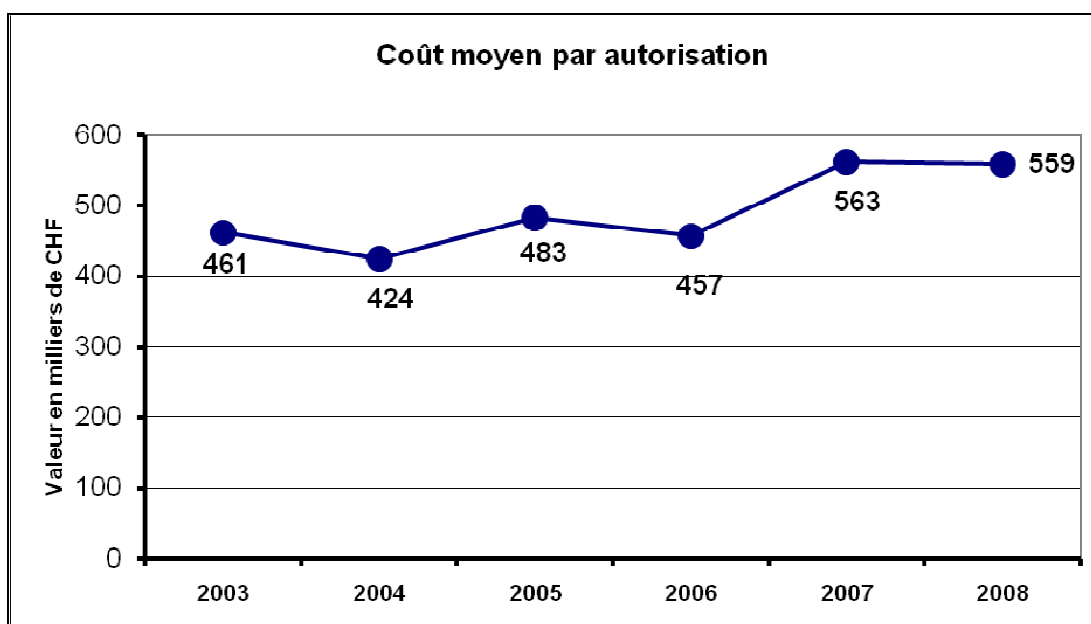
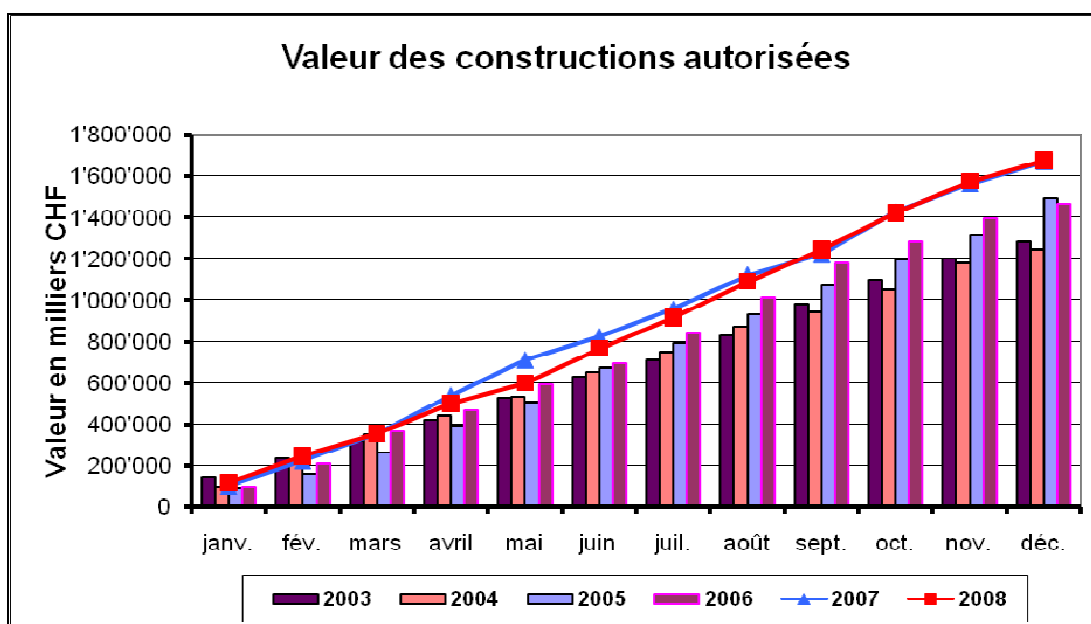
Vu le succès et la demande d'une orientation précoce des jeunes, la Conférence Cantonale de la Construction ne manquera certainement pas la prochaine édition d'ores et déjà fixée en 2011.

Statistiques

La Conférence Cantonale de la Construction publie régulièrement des statistiques du marché fribourgeois de la construction. Vous trouvez le document sur notre site à l'adresse dans la rubrique « documents » :

<http://www.construction.ch/infos.htm>

Ci-dessous, nous présentons, tiré de ce document, deux graphiques montrant l'évolution de la valeur des constructions autorisées de 2003 à 2008 et la valeur moyenne de chacune de ces autorisations durant la même période.



Quelques réflexions

L'image de la construction est-elle bonne ? Comment les entreprises sont-elles considérées ? Sont-elles compétentes ? Ces questions de fond mériteraient peut-être une fois qu'une enquête soit menée auprès de la population de ce canton.

Le secrétariat reçoit régulièrement des demandes de renseignements en relation avec des problèmes d'exécution ou de facturation.

Force est de constater que les entreprises ne font pas toujours preuve de la transparence voulue. Mais, du côté du Maître d'ouvrage privé, c'est très souvent la compréhension du processus de construction, accompagnée d'une mauvaise foi évidente, qui est la source du conflit.

Pour éviter ce genre de problèmes, la construction a besoin d'intermédiaires capables de vulgariser auprès du client le langage des professionnels. Les ingénieurs et architectes ont ce rôle important à jouer. Ils le font, en règle générale, plutôt bien.

Les problèmes viennent principalement de clients qui estiment avoir les compétences requises pour demander une offre, l'interpréter et conduire les travaux. Finalement, c'est au cours de la construction que le client modifie ses exigences créant très souvent la plus-value financière contestée par la suite, début d'un litige souvent sans fin. Mais je dois relever que ces problèmes arrivent plutôt à des entreprises n'appartenant à aucune association patronale, des entreprises où la formation continue des cadres et des collaborateurs est inconnue. Ces entreprises, peu nombreuses heureusement, ne contribuent pas à améliorer l'image de la construction d'autant plus qu'elles font souvent appel à de la main d'œuvre au noir.

Comme association patronale, nous devons améliorer la communication auprès du grand public, insister sur les valeurs qui font les bonnes entreprises, réfléchir s'il n'est pas nécessaire de créer un label « entreprises sérieuses ».

La CCC est là pour soutenir la construction et elle s'y emploie activement. Sans les bâtisseurs, il n'y aurait pas d'activité économique, qu'on se le dise !

Givisiez, le 28 août 2009

Jean-Daniel Wicht
Secrétaire de la CCC

COMMISSION DE GESTION DES DECHETS

Activités

La Commission, 15 ans de fonctionnement !

La commission a fêté ses 15 ans d'activité au mois de mai 2009. Cela fait déjà de nombreuses années qu'elle est présidée par M. Aloïs Page, architecte à Romont. En 2008, pour réaliser ses tâches, elle s'est réunie à deux reprises.

L'année écoulée entre les deux assemblées de la CCC a été particulière, car de mémoire de secrétaire, cette commission n'a jamais vécu autant de mutations en un an. D'abord, Claude Baechler, Directeur de l'entreprise Baechler Transports à Corminboeuf, représentant l'association Fribourg-Déchets, a décidé de se retirer. Il a été remplacé par Clauderic Egger, Directeur de l'entreprise Etter à Vuadens qui à son tour démissionnera au début de l'année 2009 suite à une réorientation de sa carrière professionnelle. Il est remplacé par Mr Norbert Vonlanthen, Directeur de l'entreprise Trans-Auto AG, à Tavel.

Puis, c'est Martine Rüfenacht, directrice de l'entreprise Rüfenacht SA à Fribourg, qui nous a annoncé son départ, suite à sa démission du Comité de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Son siège de représentante de la FFE a été repris par Claude Butty, Administrateur de l'Entreprise René Butty & Fils SA à Ursy.

Le soussigné tient à remercier Claude Baechler, actif depuis 2002 au sein de la Commission, Martine Rüfenacht qui l'a rejoint en 2005 ainsi que Clauderic Egger arrivé en 2008. Par leur travail, leur engagement et leur disponibilité, ils ont su apporter à la commission les impulsions dont elle avait besoin pour progresser dans ses activités. Il tient aussi à souhaiter la bienvenue et plein succès dans leur nouvelle fonction à Claude Butty ainsi qu'à Norbert Vonlanthen.

Au cours de ces séances, la commission a, comme chaque année, vérifié le travail réalisé par les inspecteurs et le secrétariat, dans le cadre du contrôle de l'élimination des déchets de chantier. Au vu des résultats obtenus (poursuite de l'amélioration) elle a décidé de maintenir le nombre des contrôles actuels, soit environ 600 par année.

Une autre des ses missions est l'information. Afin que les acteurs de la construction puissent être tenus au courant des nouveautés, notamment les changements législatifs en matière de gestion des déchets, **elle organisera un séminaire le 22 octobre 2009 dans le cadre du Salon Greentech à Forum Fribourg**. A cette occasion, elle présentera les pages Internet du site de la Conférence Cantonale de la Construction traitant la gestion des déchets de chantier.

Enfin, relevons encore que le changement d'employeur des inspecteurs de la commission qui sont aujourd'hui salariés de l'Association fribourgeoise de contrôle (issue de la transformation de la Commission paritaire de contrôle en association) n'a eu aucune conséquence sur le fonctionnement des contrôles.

Les inspecteurs et les contrôles

L'inspectorat a aussi vécu quelques changements. A la fin 2008, Pierre-André Bucher a démissionné de son poste d'inspecteur pour rejoindre la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs comme instructeur à la Halle des maçons.

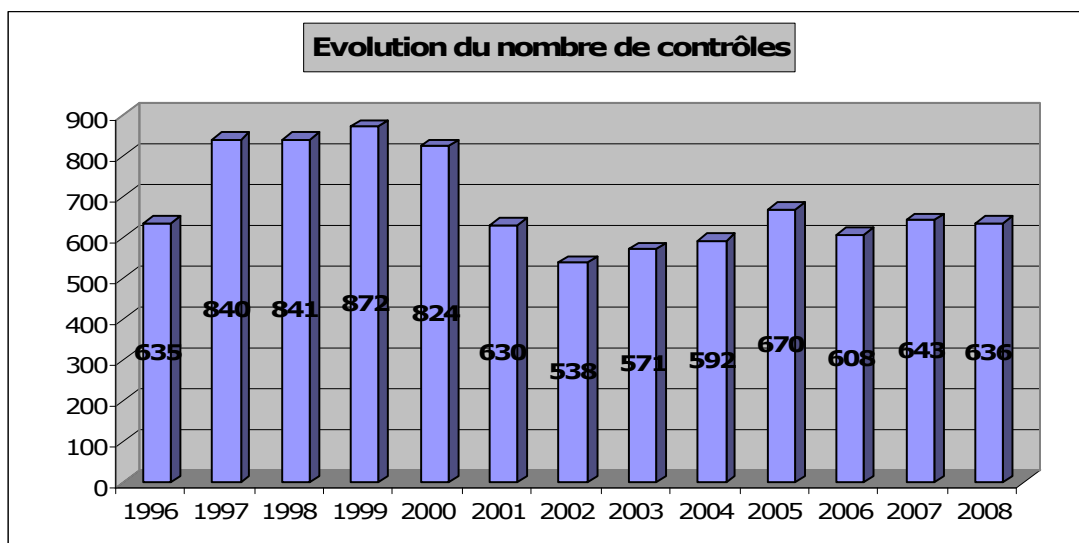
Pierre-André Bucher a fonctionné durant près de 7 ans comme inspecteur de la construction. Il s'est engagé sans compter afin que l'activité de contrôle soit reconnue et considérée. Merci à lui pour son travail et son abnégation.

Suite à la mise au concours du poste, Raoul Fucci, secrétaire syndical auprès d'UNIA, a été engagé pour lui succéder. Raoul Fucci a un CFC de monteur en chauffage et un CFC d'employé de commerce. Par son activité au sein des commissions paritaires du second œuvre il dispose d'un excellent bagage et, de ce fait, a été très vite opérationnel dans sa nouvelle fonction.

Au 1^{er} septembre 2009, un troisième inspecteur a été engagé. Il s'agit de Fritz Nobel. Au bénéfice de 3 CFC, ferblantier, couvreur et installateur sanitaire, il a une longue expérience de la construction notamment comme contremaître.

A ces deux nouveaux inspecteurs nous souhaitons la bienvenue et leur souhaitons plein succès dans leur nouvelle activité.

Concernant le taux d'activité des inspecteurs pour le contrôle de l'élimination correcte des déchets de chantiers, celui-ci reste inchangé. Il correspond à environ 65% d'un poste à temps complet.



636 contrôles ont fait l'objet d'un rapport. Par conséquent, l'objectif de la Commission (au moins 600 par an) a été largement atteint.

L'équité des contrôles entre les régions, les maîtres d'ouvrage et les diverses entreprises a été vérifiée. Comme les années précédentes, elle s'est avérée correcte.

Le secrétariat

La préparation du séminaire et la réalisation de la deuxième partie du site Internet ont principalement occupé le secrétariat au cours de l'année écoulée.

Il s'est aussi chargé de régler les tâches courantes (suivi des rapports, préparation des séances, tenue des statistiques, rédaction de rapports, etc...).

Résultats des contrôles

Évolution des problèmes



En 15 ans, le taux des chantiers éliminant correctement leurs déchets est passé de 20 % à plus de 90%. Cette bonne nouvelle ne doit cependant pas laisser penser que tout est parfait. L'incinération des déchets en plein air est le principal problème encore constaté.

Les inspecteurs de la construction vérifient également si des déchets sont dispersés sur les chantiers ou présents dans les fouilles ainsi que leurs conditions de tri et de stockage. Quelques manquements sont aussi constatés dans ces pratiques mais, presque à chaque fois, ils sont couplés avec des problèmes relatifs à l'incinération.

A noter encore que les objectifs fixés pour la période écoulée ont été tenus. Pour mémoire, ceux-ci étaient les suivants :

- maintenir le système de contrôle
- informer le public par le biais des médias
- réaliser la deuxième partie du site Internet
- préparer un séminaire d'information pour 2009

Malgré ces bons résultats, le potentiel d'amélioration subsiste. Premièrement, il est encore possible d'abaisser le taux relatif aux problèmes constatés vers une valeur proche de zéro. Deuxièmement, d'autres aspects, tels que la protection de l'eau et de l'air pourraient être contrôlés.

Objectifs

De nouveaux objectifs sont sur la table de la Commission mais ceux-ci ne sont pas encore formalisés. Par conséquent, il est trop tôt pour en faire part dans ce rapport.

Cependant, la Commission reste ambitieuse et tiens à poursuivre ses efforts pour une meilleure protection de l'environnement.

Conclusion

Il ne fait aucun doute que l'étroite collaboration, débutée il y a 15 ans, entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) du canton de Fribourg et la CCC pour suivre la gestion des déchets sur les chantiers a permis d'obtenir ces bons résultats. Les actions mises en place par l'intermédiaire de la commission de gestion de déchets de la CCC, telles que la sensibilisation des personnes concernées par diffusion d'informations lors de séminaires et un système de contrôle des chantiers, font qu'aujourd'hui l'élimination correcte des déchets de chantiers est en constante progression.

Il faut aussi associer à cette belle progression de l'élimination correcte des déchets de chantier l'ensemble des acteurs de la construction, tout particulièrement les entreprises qui ont pris en main l'amélioration de leur image et l'ont concrétisée par des actes de protection l'environnement. Qu'elles en soient remerciées et félicitées.

L'élimination correcte des déchets de chantiers n'est qu'une petite part du travail considérable qu'il reste à faire pour réduire la pollution de notre planète. Dans le cadre de la construction, nous pouvons encore contribuer plus fortement à "l'assainissement" de la Terre. Pour cela, il faudra encore améliorer notre efficacité dans des domaines tels que la protection de des eaux, de l'air voir des sols.

La planète bleue est un héritage qui se transmet de génération en génération depuis des millions d'années... A nous de faire ce qu'il faut pour préserver cet héritage et le remettre aux générations futures en meilleur état qu'il ne l'est aujourd'hui. Surtout ne soyons pas l'une des générations qui l'aura détruite mais, au contraire, l'une de celles qui aura pris conscience des problèmes et qui aura mis œuvre des solutions pour les résoudre. Cela vaut d'autant plus pour nos professions, car nous sommes des constructeurs et non des destructeurs...

Givisiez, le 9 septembre 2009

René Schouwey
Secrétaire de la Commission

COMPTES 2008

Bilan

Actif		31.12.07	31.12.08
A.F.C	Fr.	39.80	Fr. 53.80
Débiteurs	Fr.	1'350.00	Fr. 1'350.00
c/c FFE secrétariat	Fr.	-51.60	Fr. -51.60
Compte postal	Fr.	31'960.80	Fr. 36'973.25
UBS 66-884.812.0 épargne	Fr.	11'719.90	Fr. 11'719.90
Matériel promotion des métiers	Fr.	0.00	Fr. 2'690.00
Total	Fr.	45'018.90	Fr. 52'802.20

Passif		31.12.07	31.12.08
Fournisseurs	Fr.	0.00	Fr. 1'073.40
Passifs transitoires	Fr.	1'350.00	Fr. 0.00
Provision Forum START	Fr.	0.00	Fr. 7'500.00
Capital au 1 ^{er} janvier	Fr.	44'473.00	Fr. 43'668.90
Excédent de recettes/charges	Fr.	-804.10	Fr. 559.90
Total	Fr.	45'018.90	Fr. 52'802.20

Compte de pertes et profits

Produits		31.12.07	31.12.08
Cotisations	Fr.	19'950.00	Fr. 19'050.00
Don, produits extraordinaires	Fr.	18'185.00	Fr. 5'500.00
Intérêts	Fr.	113.65	Fr. 153.15
Produits gestion déchets	Fr.	1'350.00	Fr. 1'350.00
Ecart de règlement	Fr.	-0.05	Fr. 0.00
Dissolution provision « Guide »	Fr.	3'000.00	Fr. 0.00
Total	Fr.	42'598.60	Fr. 26'053.15

Charges		31.12.07	31.12.08
Provision Forum START	Fr.	0.00	Fr. 7'500.00
Frais de séances	Fr.	3'950.50	Fr. 2'176.00
Frais de port	Fr.	1'027.45	Fr. 507.60
Frais de téléphone, fax, et copies	Fr.	823.95	Fr. 702.75
Frais divers	Fr.	36'175.80	Fr. 13'161.90
Internet	Fr.	75.00	Fr. 70.00
Frais gestion déchets	Fr.	1'350.00	Fr. 1'375.00
Excédent de recettes	Fr.	0.00	Fr. 559.90
Excédent de charges	Fr.	-804.10	Fr. 0.00
Total	Fr.	42'598.60	Fr. 26'053.15

Givisiez, le 25 août 2009

BUDGET 2010

Compte de pertes et profits

Produits

Cotisations	Fr. 19'000.-
Intérêts	Fr. 150.-
Produits gestion déchets	Fr. 1'350.-

Total **Fr. 20'500.-**

Charges

Frais de séances	Fr. 2'500.-
Frais de port	Fr. 800.-
Frais de téléphone, fax et copies	Fr. 800.-
Frais divers	Fr. 14'450.-
Internet	Fr. 100.-
Frais gestion déchets	Fr. 1'350.-

Total **Fr. 20'000.-**

Résultat prévisible de l'exercice **Fr. 500.-**

Givisiez, le 20 août 2009

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire de la CCC
du 15 octobre 2008, à 17.00 heures,
au Rural, Givisiez

Présidence : Marguerite Michel-Bersier
Présents : **39 personnes** (selon liste des présences)
Absents excusés : selon liste des excusés
Procès-verbal : Jean-Daniel Wicht, Secrétaire

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 2007**
- 2. Rapport annuel**
- 3. Comptes 2007**
- 4. Rapport des vérificateurs**
- 5. Budget 2009**
- 6. Fixation des cotisations annuelles**
- 7. Elections statutaires**
- 8. Divers**

0. Préambule

Marguerite Michel-Bersier, Présidente de la CCC, ouvre l'assemblée à laquelle les membres ont été invités par écrit en date du 18 septembre 2008.

Elle remercie les nombreux participants de leur présence en relevant qu'ils pourront, à l'issue de l'assemblée, découvrir l'exposition temporaire du photographe Noël Aeby qui, présent dans la salle, fera découvrir ses œuvres réalisés lors d'un voyage au Kamtchatka.

La Présidente donne la parole au soussigné, également Vice-syndic de Givisiez, qui présente en quelques mots le Rural, bâtiment inauguré une année auparavant.

Marguerite Michel-Bersier demande aux membres présents qu'ils fassent part de leurs éventuelles remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour de l'assemblée. Personne ne souhaitant s'exprimer, la Présidente considère que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 5.1 des statuts et qu'elle peut dès lors valablement délibérer.

Elle renonce à nommer les personnes invitées présentes ou excusées et renvoie chacun aux listes distribuées en ouverture d'assemblée. Elle relève néanmoins que Messieurs les Conseillers nationaux Jacques Bourgeois et Jean-François Rime et Monsieur le Préfet Carl-Alex Ridoré nous rejoindront pour la conférence de fin d'assemblée.

Un scrutateur est nommé par la Présidente en la personne de Monsieur Jean-Daniel Pointet.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 2007

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été inséré dans le rapport annuel. Personne ne souhaitant sa lecture, la Présidente considère qu'il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée du jour et remercie son auteur.

2. Rapport annuel

Le rapport annuel 2008 a été adressé à chaque membre avec la convocation. Marguerite Michel-Bersier complète celui-ci avec son appréciation de la situation actuelle dans la construction.

Venant du secteur des matières premières, la Présidente découvre de manière plus détaillée, le domaine de la construction, un domaine fort complexe ! N'étant pas en mesure de commenter, avec la pertinence requise, les éléments d'une analyse qui mettent en évidence les enjeux de chaque volet du secteur de la construction, elle présente un bref survol de la situation. De la conjoncture actuelle, il ressort le fait que l'économie ressent les soubresauts du monde de la finance. En 2007, on constate que le nombre de constructions autorisées a diminué de 9,4% par rapport à l'année précédente. En contrepartie les ventes immobilières ont progressé; le taux de chômage est, lui, resté stable.

L'une des tâches de la CCC est d'assurer des conditions cadres pour la construction et de lutter contre le travail au noir, tâche pour laquelle chaque association se doit de se donner tous les moyens dont elle dispose, également avec l'aide de l'Etat, pour parvenir à diminuer, voire mettre un terme à cette concurrence déloyale.

Un point tout aussi important pour la CCC, les marchés publics, dont la nouvelle loi est actuellement en consultation auprès des cantons et de l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM), ainsi que de divers organismes nationaux. Marguerite Michel-Bersier estime regrettable que la Société Suisse des Entrepreneurs n'ait pas été consultée. Heureusement, le secrétaire de la CCC et Manager de la FFE, invité par l'USAM, fait partie d'un groupe de travail chargé de rédiger un rapport sur le projet de loi.

La CCC suit également, tout comme d'autres associations, la révision de la LATeC. Certaines associations sont plus directement concernées par cette révision, et notamment l'Association Fribourgeoise de l'industrie du Gravier et du Béton (AFGB) pour laquelle les décisions politiques prises dans le cadre de cette révision, auront d'importantes répercussions et influenceront de manière concrète et durable l'économie du Canton de Fribourg.

La Présidente rappelle que l'on entend souvent la phrase: quand le bâtiment va, tout va. Mais en ce moment, le problème n'est, ni du côté du bâtiment, ni du côté des cailloux, mais bien plutôt du côté des sous, selon elle.

En effet, le ralentissement de la conjoncture internationale et surtout la morosité des marchés financiers devraient peser pour un temps sur l'économie Suisse. Les effets de la crise financière amèneront une année 2009 plus difficile économiquement. Toutefois, malgré ces ombres annoncées, la Présidente demande aux membres de rester optimistes. Pour conclure, elle espère que l'année 2009, sera pour l'économie Suisse une année sans turbulences majeures.

3. Comptes 2007

Le bilan et le compte de pertes et profits figurent au rapport annuel. La Présidente donne la parole au secrétaire qui commente les résultats.

Les comptes se soldent avec un excédent de charges de **CHF 804.10**, ce qui porte le capital de l'association à **CHF 43'668.90** au 31.12.2007, après avoir dissout une provision de **CHF 3'000.00** pour les frais de production de la brochure « Construire avec succès ».

4. Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par Messieurs Gérald Rebetez et Antoine Rochat. La Présidente donne la parole à Monsieur Gérald Rebetez qui procède à la lecture du compte rendu de l'organe de révision. Les vérificateurs confirment que le bilan et le compte de pertes et profits concordent parfaitement avec la comptabilité, que la fortune existe et que les recettes et dépenses sont accompagnées de pièces justificatives.

Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2007 et d'en donner décharge au secrétaire-caissier, au Comité et à eux-mêmes.

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de ces comptes. Tel n'étant pas le cas, elle demande à l'assemblée d'accepter ceux-ci en le manifestant par main levée.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

5. Budget 2009

Dans le rapport annuel 2008 figure le budget 2009. Personne ne souhaitant des explications complémentaires, la Présidente met au vote le budget présenté. Il est accepté à l'unanimité.

6. Fixation des cotisations annuelles

Le Comité propose de maintenir la cotisation de 750 francs pour les membres collectifs et de 150 francs pour les membres individuels.

Mise au vote, la proposition du Comité est acceptée à l'unanimité.

7. Elections statutaires

Marguerite Michel-Bersier présente les propositions du comité pour renouveler les postes vacants :

- au comité, comme nouveau membre, **Monsieur Charles Morel**, représentant de l'Association des Banques du Canton de Fribourg

La Présidente indique à l'assemblée, que le comité a pris acte de la démission de Monsieur Beat Hauzsar comme membre du comité.

Marguerite Michel-Bersier propose d'accueillir le nouveau membre du comité et de remercier le membre démissionnaire par de chaleureux applaudissements.

Conformément à l'article 11.1 des statuts, chaque année la CCC doit nommer deux vérificateurs des comptes et un suppléant, tous les trois rééligibles. Au nom du Comité, la Présidente propose les personnes suivantes :

- Monsieur Antoine Rochat, premier vérificateur
- Monsieur, Jean-Paul Richoz, deuxième vérificateur
- La suppléance sera assurée pour une année par l'Association Fribourgeoise des Mandataires de la Construction (AFMC)

L'assemblée n'ayant pas d'autres propositions, les vérificateurs sont acceptés à l'unanimité par acclamations.

8. Divers

La Présidente a l'honneur et le plaisir de donner la parole à Monsieur Patrice Longchamp, Président du Grand Conseil fribourgeois. Celui-ci relève qu'il faut prendre le temps pour bien travailler, mais il constate que cette maxime est difficile à réaliser. Il reconnaît que le monde politique n'aide pas toujours les entrepreneurs avec les nouvelles lois et taxes introduites. Il espère que les modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, actuellement en cours de lecture, soient adoptées par le Grand Conseil encore en 2008.

Patrice Longchamp relève que grâce à leurs compétences les entrepreneurs fribourgeois restent créatifs. Il se dit convaincu qu'en fixant des priorités, en renforçant la qualité de leurs produits, les patrons fribourgeois garderont leur excellent esprit d'entreprise.

Marguerite Michel-Bersier remercie Patrice Longchamp pour ses paroles. Elle relève qu'à l'issue de la conférence, un apéritif sera servi à l'arrière de la salle, apéritif gracieusement offert par la société Glasson Matériaux à Givisiez. Elle adresse d'ores et déjà un grand merci à Monsieur Hauzsar, Directeur, pour ce geste sympathique et apprécié.

La Présidente clôt l'assemblée et donne la parole au secrétaire pour présenter la conférence de Monsieur Philippe Viridis, Directeur du Groupe E : « **L'approvisionnement énergétique de la Suisse** ».

L'assemblée est levée à 17.35 heures

Givisiez, le 29 juillet 2009

Jean-Daniel Wicht
Secrétaire de la CCC

INFORMATIONS GENERALES

LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

- Fondée le 19 janvier 1978
- Nouveaux statuts et réorganisation, le 10 octobre 2002

LES BUTS DE LA CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION

Elle est une association au sens des art. 60 et ss. du Code Civil suisse en tant qu'organisation cadre des associations professionnelles et techniques du secteur cantonal de la construction dans les groupes :

- Planification,
- Secteur principal de la construction,
- Second oeuvre,
- Fournisseurs et Services.

La CCC a pour but d'élaborer des bases de décisions dans les questions se rapportant à la construction dans le canton de Fribourg ; elle coordonne la façon d'agir en commun dans la défense des intérêts généraux de la construction; elle est l'interlocuteur privilégié entre les autorités politiques et la construction. Cela vaut en particulier pour la régulation du volume de l'offre et de la demande de l'industrie cantonale de la construction.

La CCC émet des recommandations à ses membres pour l'exécution de ses tâches. Elle peut, sur le plan interne et externe, conclure des contrats concernant des tâches limitées.

Elle veille à maintenir une image de marque de la construction dans le canton de Fribourg.

ADRESSE

CONFERENCE CANTONALE DE LA CONSTRUCTION
RTE ANDRE-PILLER 29
CASE POSTALE
1762 GIVISIEZ

Email: office@construction.ch

Tél. : 026 460 80 20 Fax : 026 460 80 25

Personnes de contact :

Jean-Daniel Wicht, secrétaire de la Conférence

René Schouwey, responsable du secrétariat de la gestion des déchets

D'autres informations sur www.construction.ch

ALLGEMEINE INFORMATIONEN

DIE KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

- Gegründet am 19. Januar 1978
- Neue Statuten und Reorganisation am 10. Oktober 2002

ZIEL UND ZWECK DER KANTONALEN BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ

Sie ist ein Verein im Sinne Art. 60 ff des ZGB als Organisation der Berufs- und Fachverbände der freiburgischen Bauwirtschaft der Gruppen:

- Planung
- Bauhauptgewerbe
- Tiefbau
- Zulieferindustrien
- Dienstleistungsbetriebe.

Die CCC hat als Ziel, Entscheidungsgründungen in den Fragen auszuarbeiten, die sich auf den Bau im Kanton Freiburg beziehen; sie koordiniert die Handlungsweise gemeinsam in der Verteidigung des Allgemeinwohles des Baus; sie ist der Gesprächspartner, der zwischen den politischen Mächten und dem Bau bevorzugt ist. Das gilt besonders für die Regelung des Volumens des Angebots und der Anfrage der kantonalen Bauindustrie.

Was die Erfüllung seiner Aufgaben betrifft, gibt die CCC seinen Mitgliedern Empfehlungen. Sie kann, sei es auf dem internen sowie externen Plan, Verträge abschließen, die beschränkte Aufgaben betreffen.

Sie achtet, das Markenzeichen des Baugewerbes im Kanton Freiburg zu erhalten.

ADRESSE

KANTONALE BAUWIRTSCHAFTSKONFERENZ
RTE ANDRÉ-PILLER 29
POSTFACH
1762 GIVISIEZ

Email: office@construction.ch

Tél. : 026 460 80 20 Fax : 026 460 80 25

Kontaktpersonen :

Jean-Daniel Wicht, Sekretär der Kantonalen Bauwirtschaftskonferenz
René Schouwey, Verantwortlicher des Sekretariats der
Baustellenabfallbewirtschaftung

Zusätzliche Informationen www.construction.ch